

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune
De SAINT-FORGEUX (Rhône)
En date du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de membres présents : 13

Date d'affichage : 28/02/2025

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Gilles PUPIER, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

Absent excusé : Chrystelle BALME (arrivée à 20 h 20) : a donné procuration à Vanessa GIRERD pour toutes les délibérations de cette séance

Secrétaire de séance : Isabelle DESSEIGNE

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil, en date du 29 janvier 2025.

Ce procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour

1) Travaux église

Délibération demande de subventions

2) PLU

Délibération actant le projet pour demande DGD

3) Délibération d'approbation de la signature des avenants d'extension du périmètre des actes télétransmissibles en matière de commande publique et des documents budgétaires

4) EPOA

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention tripartite

5) Déplacement « Chemin des Lilas »

6) Proposition augmentation cotisation bibliothèque municipale

7) Affaires diverses

Délibération N° 08/2025 (Stéphanie MAGAT absente pour cette délibération)

Objet : Travaux église : demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 que l'état peut apporter en soutien pour la rénovation du patrimoine protégé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la dotation DETR auprès de l'Etat pour la rénovation de l'église dont le montant des dépenses est détaillé comme suit :

- Réfection toiture :	7 408.00 € H.T.
- Rafrâichissement peinture intérieure :	<u>129 389.81 € H.T.</u>
	136 797.81 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

- DETR 18,28 %	25 000.00 €
- Région 10,97 %	15 000.00 €
- Département 20,47 %	28 000.00 €
- Part communale	<u>68 797.81 €</u>
	136 797.81 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

Voix pour 13 voix contre 0 abstention 0

- APPROUVE le projet de travaux de rénovation de l'église qui est estimé à 136 797.81 € H.T. ;

- DONNE son accord pour solliciter une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 ;

- MANDATE Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Délibération N° 09/2025

Objet : Révision PLU : délibération actant le projet et demande de subvention DGD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de mise en révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2015, modifié le 17 décembre 2019, le 20 septembre 2022 et le 9 mai 2023.

Monsieur le Maire présente l'intérêt de reconsidérer le contenu du PLU afin de répondre aux évolutions des besoins, des enjeux locaux, de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention DGD (Dotation Générale de Décentralisation) et propose de solliciter cette aide.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

voix pour 14 voix contre et 0 abstention 0

- **D'ACTER** la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-FORGEUX ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la révision du PLU, y compris la réalisation des études préalables, l'élaboration des documents de révision ;
- **DE MENER** la procédure selon le cadre défini par les articles L 153-33, R 153-11, R 153-12 du Code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
- **DE FIXER** les modalités de concertation prévues par les articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- **DE SOLLICITER** de l'Etat une dotation DGD pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du Plan Local d'Urbanisme sont inscrits au budget.

Délibération N° 10/2025

Objet : Délibération d'approbation de la signature des avenants d'extension du périmètre des actes télétransmissibles en matière de commande publique et des documents budgétaires

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Par délibération n° 23/2024 en date du 28 mai 2024, Le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une convention de raccordement de ses services administratifs aux services de l'Etat ;

Cette convention est destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité. Elle est passée entre la Préfecture du Rhône représentée par son Secrétaire Général et la commune de SAINT-FORGEUX représentée par Monsieur Gilles DUBESSY, Maire.

Ainsi la commune s'engage à transmettre au Préfet des actes respectant les formats définis par la norme d'échange, immédiatement lisibles par le Préfet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les avenants d'extension du périmètre des actes télétransmissibles en matière de commande publique et des documents budgétaires.

La transmission des actes relevant de la commande publique et des documents budgétaires sera effective après validation de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal : **DECIDE**

voix pour 14 voix contre et 0 abstention 0

- **D'APPROUVER** les avenants d'extension du périmètre des actes télétransmissibles en matière de commande publique et des documents budgétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération N° 11/2025

Objet : EPORA : délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention tripartite

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

EPORA accompagne les collectivités pour identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets.

La commune de SAINT-FORGEUX envisage de se doter d'une stratégie foncière pour servir des projets d'aménagement de son territoire, entrant dans les axes d'intervention de l'EPORA.

La convention de Veille et de Stratégie Foncière, conclue entre l'EPORA, la commune de SAINT-FORGEUX et la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a pour objet de déterminer les modalités de la coopération entre les différentes parties pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la collectivité et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

La convention de Veille et de Stratégie Foncière est instaurée sur l'ensemble du territoire communal.

La Commune, l'EPORA et la Communauté de communes préciseront par la suite des périmètres géographiques communaux : Périmètres d'Etude et de Veille Renforcée (PEVR) sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés. Les portages fonciers et études préalables issus de la convention ont vocation à s'inscrire dans ces PEVR en vue de préparer une convention opérationnelle ou de réserve foncière.

Dans le cadre de cette convention, l'EPORA assure une veille foncière. L'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers par le biais du Droit de Préemption Urbain, à la demande de la collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement. L'EPORA réalise le portage financier et patrimonial des biens pour une durée maximale de 4 ans et s'engage à les céder à la collectivité compétente signataire, ou à l'opérateur qu'elle désigne.

Cette convention est signée pour une durée de 6 ans et à défaut de congé ou de demande de non-renouvellement formulés par l'une des parties, 6 mois avant cette échéance, elle se prolonge tacitement au-delà par période d'un an. La convention prévoit une enveloppe de 600 000 € HT réservée par l'EPORA pour le portage foncier et une enveloppe globale de 50 000 € HT réservée par l'EPORA pour la réalisation d'études pré-opérationnelles. Pour ces études pré-opérationnelles, l'EPORA s'engage à participer à hauteur de 50% du montant des études.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Commune de SAINT-FORGEUX, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et l'EPORA ainsi que ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le / les périmètre(s) d'Etude et de Veille Renforcée qui seront nécessaires dans le cadre du déroulement de la convention

Où m'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

voix pour 14 voix contre et 0 abstention 0

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre la Commune de SAINT-FORGEUX, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et l'EPORA ainsi que ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant, et notamment d'autoriser Monsieur le Maire à créer le / les Périmètre(s) d'Etude et de Veille Renforcée qui seront nécessaires dans le cadre du déroulement de la convention.

Déplacement « Chemin des Lilas »

Monsieur Julien BOLVY fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Fabrice DUREL sollicitant la commune pour déplacer à ses frais le « Chemin des Lilas » afin de pouvoir élargir un bâtiment agricole. La parcelle impactée par cet échange est la BC30 appartenant à Madame Marie-Hélène DUREL née CHADIER et à Monsieur Fabrice DUREL.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre les formalités.

Délibération N° 12/2025

Objet : Revalorisation cotisation annuelle à la bibliothèque municipale

Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser la cotisation annuelle à la bibliothèque municipale. Actuellement de 4 €uros, la cotisation pourrait évoluer à 5 €uros.

Le Conseil Municipal :

voix pour 14 voix contre 0 voix abstention 0

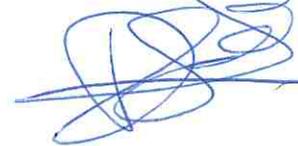
- **APPROUVE** l'augmentation à 5 €uros de la cotisation à la bibliothèque municipale par an et par famille ; l'abonnement étant gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans.
- **DIT** que cette augmentation prend effet à compter du 1^{er} avril 2025.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025

Le Maire
Gilles DUBESSY



Le Secrétaire de séance
Isabelle DESSEIGNE



DECISIONS A PRENDRE

Le Conseil municipal acte les projets suivants à réaliser en 2025

- Travaux de réfection église : toiture et réfection peintures
- Révision PLU :
 - * élaborer une cartographie
 - * mettre le PLU en adéquation avec le SCOT
 - * travail en amont en vue du PLUi

(Prévoir une réunion pour une présentation du PLUi)

TOUR DE TABLE

Madame Christelle LAFFAY

- Fait part de la demande de subvention des chasseurs :

Monsieur Michel GIRERD argumente que les chasseurs désirent agrandir le local car ils sont de plus en plus nombreux et mettre les toilettes aux normes PMR. Le chiffrage des travaux s'élève à 25 000 €uros et souhaiteraient une participation communale entre 8 000 et 10 000 €uros.

Monsieur le Maire propose de ne pas valider tout de suite cette demande. Il réunira les chasseurs pour en discuter.

- Madame Christelle LAFFAY :

Enumère les diverses subventions en vue du vote du budget 2025

donne lecture l'Etat Civil

Monsieur Daniel CHAUD

- Pendant la saison hivernale, le marché se trouve sous la cantine et il soulève l'idée de conserver cet emplacement tout au long de l'année car la place de la mairie offre une plus grande praticité pour le stationnement.

Il demande à Monsieur Boris RABOUTOT de sortir. Il informe que la commission voirie s'est rassemblée et aurait l'intention de rénover le mur de soutènement situé Chemin du Chambon en amont de la propriété de Monsieur Boris RABOUTOT, devis de 8 000 €uros.

Madame Isabelle DESSEIGNE

- Rapporte le compte rendu PPMS de l'école publique. Il faudrait acheter 4 sifflets et 1 boîtier PPMS.

- Carnaval de l'école privée a eu lieu le 21 février.

- Micro-crèche : le problème des allèges été résolu.

- 24 février : réunion avec LAGEM pour définir le choix des placards, couleur des meubles et des sols. Dans la salle d'éveil il conviendrait de mettre des rideaux plutôt que des stores.

- 7 mars : rencontre de la nouvelle référente CAF :

point sur les structures

refaire une Convention Territoriale Globale qui se termine en 2025, proposition de signer un avenant jusqu'à la fin du mandat.

- 24 février : vote du budget CCAS

- AG Epi'Autre : demande de subvention : les communes participent à hauteur de 260 €uros.

Intervention de Monsieur Fabrice DUREL qui désire savoir si des personnes de Saint-Forgeux fréquentent cette épicerie sociale. Réponse, oui très peu mais il faut au préalable compléter un dossier auprès du Département.

- Cantine : bilan sur les différentes rencontres avec les restaurations collectives.

Monsieur Michel GIRERD

- donne Lecture des différents devis concernant les travaux : réfection plafond boulangerie, escalier mairie, local pour rangement matériel de nettoyage au gymnase.

- Compte rendu de la réunion COR Assainissement : plus d'extension pour l'instant et diagnostic pour les eaux claires des stations d'épuration.

- Salle polyvalente : prévoir de changer les tables et praticables.

- Réunion concernant le Rallye de Charbonnières : pour l'instant aucune association pour tenir la buvette au Plat du Mont. Un mail a été envoyé à toutes les associations.

Monsieur Julien BOLVY

- Enumère les différentes demandes d'urbanisme.
- Refus d'une déclaration préalable pour une isolation par l'extérieur qui empiète sur la voirie.

Monsieur le Maire

- Invite des conseillers pour une visite des archives départementales un samedi matin : date à définir
- Proposition de vente terrain DURDILLY Pascal
- Monsieur Arthur AUGIER : reportage sur les cloches pour le Progrès

Madame Vanessa GIRERD

- Demande d'installation d'une barrière en haut de la cabane de tennis

Monsieur Fabrice DUREL

Lutte contre les frelons asiatiques :

- Distribution des pièges à frelons
- Réunion d'information programmée le 21 mars à 17 h 30 à la salle d'animation pour les habitants de Saint-Forgeux et les communes environnantes.

Madame Stéphanie MAGAT

Un bruit désagréable dans le gymnase qui pourrait provenir du système de ventilation.

Monsieur le Maire

Demande de la bibliothèque pour installer un panneau bois représentant une peinture faite par Monsieur JEAN-JEAN Bernard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35